



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Jardin botanique de Neuchâtel a un nouvel avenir

Unies par la même volonté de trouver une solution pour le fonctionnement à long terme du Jardin botanique, la Fondation du Jardin botanique scientifique et universitaire, l'Université et la Ville de Neuchâtel vont signer une convention tripartite définissant les rôles et engagements de chaque partenaire dès le 1^{er} janvier 2014. Cette convention assurera l'avenir à long terme de cet espace de verdure sur les hauts de la ville.

Le projet sera soumis au Conseil général le 1^{er} juillet. En cas d'acceptation, Fondation, Université et Ville pourront signer une convention qui assurera l'avenir du Jardin botanique à long terme. Le principal effet de ce nouvel accord est le transfert de la gouvernance du projet de l'Université à la Ville de Neuchâtel. Le Jardin botanique deviendrait ainsi le 4^e musée de la Ville.

2012-2013 : une période de transition

Après avoir codirigé le Jardin botanique durant deux ans, l'Université et la Ville de Neuchâtel ont souhaité, en compagnie de la Fondation, ne pas attendre la fin de la période de convention 2012-2013 pour réfléchir à l'avenir du site. Ces six derniers mois, les partenaires se sont réunis à plusieurs reprises pour tirer un bilan et chercher un moyen de simplifier le fonctionnement de l'institution. Le résultat de ces réflexions fait l'objet d'un rapport du Conseil communal qui est à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du lundi 1^{er} juillet.

Le Jardin botanique : musée en plein air de la Ville de Neuchâtel

La convention confirme la participation des trois partenaires pour les huit prochaines années (2014-2021). Le texte précise notamment que :

- Le Jardin botanique devient un nouveau musée de la Ville
- La Ville reprend la gouvernance du Jardin botanique par son Service Jardin botanique, à la Direction de la culture
- La Ville reprend la totalité de la gestion du personnel
- L'Université continue à soutenir financièrement le Jardin botanique à hauteur du soutien actuel

- L'Université maintient son soutien informatique et met à disposition un poste de responsable scientifique (détaché par l'Université mais n'entrant pas dans le budget du Jardin botanique)
- La Fondation soutient financièrement le Jardin botanique en accordant une aide annuelle pour l'organisation des expositions et la valorisation de la recherche

Fonctionnement et missions du Jardin botanique dès 2014

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Service, un poste de directeur à 100% est créé. La direction est confiée à M. Blaise Mulhauser, actuel codirecteur à 50%. Le professeur Edward Mitchell, actuel codirecteur à 30%, deviendra conseiller scientifique de l'Université au Jardin botanique, permettant ainsi de développer des recherches scientifiques répondant aux critères des hautes écoles.

Concernant le personnel actuellement sous contrat avec l'Université, il sera transféré à la Ville de Neuchâtel selon des conditions d'équivalence tenant compte du salaire et de l'ancienneté de chaque employé. Une convention de transfert sera signée entre l'employé, l'Université et la Ville. De même, les deux employés actuellement détachés par le service des Parcs et Promenades seront intégrés dans le service du Jardin botanique. Dès 2014, ce service comprendra ainsi 10 employé(e)s fixes et trois apprenti(e)s pour assurer les missions suivantes : accueil du public, gestion du patrimoine végétal (collections botaniques), conservation de la biodiversité du site et recherche.

Aspects financiers

Le projet de budget 2014 du service du Jardin botanique a été construit sur la base d'une mise en commun des budgets de l'Université et de la Ville, selon les chiffres des comptes 2012, auxquels s'ajoutent le cas particulier du poste de direction et la nouvelle aide promise par la Fondation. Les dépenses dépassent légèrement le million de francs dont 80% pour les charges de personnel. L'Université de Neuchâtel assurera une aide de 400'000 francs dont 275'000 francs par des contributions directes et 125'000 par des soutiens qui sont hors du budget du service (informatique, téléphonie et poste de conseiller scientifique). La Fondation soutiendra le Jardin botanique par une contribution annuelle de 80'000 francs servant à la mise en place d'expositions et de travaux de recherche. Le budget de fonctionnement aboutit à une augmentation des charges de 175'000 francs pour la Ville de Neuchâtel. Ce montant correspond à la part que la Fondation versait jusqu'à maintenant pour les salaires des employés et qu'elle ne souhaite plus payer car ne correspondant pas aux objectifs pour lesquels elle avait été créée en 2007.

Un nouveau nom

Le rapport du Conseil communal répond également à un postulat du groupe socialiste qui proposait d'associer le nom du botaniste neuchâtelois Claude Favarger au nom du Jardin botanique. Cette idée est abandonnée pour plusieurs raisons, mais les chemins, places et allées du jardin pourront recevoir le nom de naturalistes neuchâtelois. La direction fera des propositions dans ce sens. En revanche,

l'appellation actuelle « Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel » sera remplacée par le nom plus simple de « Jardin botanique de Neuchâtel ».

Neuchâtel, le 25 juin 2012

Direction de la culture

Renseignements complémentaires : Thomas Facchinetti, directeur de la Culture, tél. 032 717 75 02
courriel : thomas.facchinetti@ne.ch

Blaise Mulhauser, co-directeur du Jardin botanique,
tél. 032 717 72 81 courriel : blaise.mulhauser@unine.ch

Pascal Mahon, vice-recteur, Université de Neuchâtel
tél. 032 718 10 27 courriel : pascal.mahon@unine.ch